



Amende impayée possession de drogue en Espagne

Par **Corezone**, le **02/02/2017** à **14:55**

Bonjour,rrnrnJe repense souvent aux conséquences d'une veille histoire:rnEn 2012 j'ai été arrêté en possession de drogues devant un festival en Espagne, par la guardia civile. Ils ont pris mon nom et quelques mois après j'ai reçu une amende de 500 €. Ne comprenant rien a l'espagnol j'ai voulu voir ça avec l'ambassade espagnol de ma ville, j'ai été reçu par quelqu'un qui a appelé le poste de police indiqué sur la lettre. Elle a demandé à changer l'adresse postale pour qu'ils m'envoie la deuxième lettre avec les explications pour le paiement (ce n'était pas du tout indiqué sur la première) or, je n'ai jamais rien reçu.rnrnDu coup, maintenant, je me demande ce que je risque si je suis amenée à retourner en Espagne ? rnrnMerci.

Par **morobar**, le **02/02/2017** à **15:24**

Bonjour,rrnL'Espagne ne possède qu'une seule ambassade en France, elle est située à Paris.rnCeci dit, je ne connais pas d'interlocuteur fréquentant ce site qui puisse répondre à, propos du droit pénal espagnol.rnSur quelques reportages diffusés relativement aux touristes en retour du Maroc en possession de cannabis, le traitement est sévère.rnJe suppose qu'au cours d'un futur séjour en Espagne si pour une raison ou l'autre votre identification est établie, le retour de bâton sera conséquent.

Par **Corezonee**, le **02/02/2017** à **17:46**

Merci pour ta réponse ! Autant pour moi, je voulais dire le consulat, pas l'ambassade.rnrnOui, j'ai peur de me retrouver avec d'énormes frais en plus depuis le temps mais ici ce n'est pas moi qui ait refusé de payer, je n'ai jamais reçu de rappels ou même la lettre qui me disait à qui je devait payer et jusqu'à quand. Je pense qu'il doit y avoir quelques courriers avant d'imposer une majoration ? Le fait que j'étais mineur au moment des faits a pu changer quelque chose ?rnrnJ'ai lu qu'il n'y avait pas de délais de prescription pour une amende a l'étranger, quelqu'un en sait plus ? rnrnMerci.

Par **morobar**, le **03/02/2017** à **09:38**

Bjr,rn[citation]J'ai lu qu'il n'y avait pas de délais de prescription pour une amende a l'étranger[/citation]rnMauvaise lecture.rnToutes les législations des pays dits "civilisés" prévoient des prescriptions.